L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 3 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5
Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune soustraction ne peut avantageusement être faite sur les sommes ci-dessus, et aucune discontinuance de la part de l'abonné n'est admise avant l'expiration de l'année pour laquelle l'abonnement a été payé.
ANNONCES: Une page par carré de chaque langue, pour la première insertion, $1; et quatre cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement nécessitant des frais d'composition, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les ordres de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces. — Les artisans et petits commerçants, magasins ou ateliers, Boutiques, Comptoirs, Chantiers, et autres institutions publiques, Sociétés, agents pour ventes, banquiers, banquiers, courtiers, capitaines de navires, ou tout autre commerce faisant la commission, Sociétés, etc., etc., etc., à des conditions de faveur.
Les ventes des ainsi réparées aux avis est comme à un carré, chaque fois, et ne sont payées par semaine.
LES ANNONCES qui occupent de la ligne ordinaire des affiches du journal, à l'avance, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons, boutiques, navires, etc., seront payées à Dollars, et seront insérées au prix ci-dessus énoncé.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, ne seront pas payées par ligne, mais par carré.
LES ANNONCES qui ne paraîtront pas le jours de l'ordre, ne seront payées qu'au mois, et seront être payées en argent ou par reconnaissance.
LES ANNONCES de commerce, des emplois publicitaires, de nature publique, les annonces de ventes, ou toute autre personnelle (lorsqu'elle pourront être admises), seront payées comme du prix ordinaire et d'avance.

CHARLES A. BARRIERE,
INTERPRETER ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françoises, Anglaises et Américaines,
No. 21, rue de Chartres.
15 nov. NOUVELLE-ORLEANS

WILLIAM DAVIDSON & CO.
QUEENSTOWN
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 nov.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
PENANT LE
BEURRE ET LE BACON, DE FERME ET DE LIN
Saxon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture, huile, &c. &c.
No 11, rue de la Vieille-Levée,
Nouvelle Orléans
J. F. BERCIER FRANCIS O TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Importeurs, Commissionnaires, No. 84 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux.
26 oct.
Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, CAFE
TABAC, CONFITURE.

Harvey & Coolidge.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
De Comestibles en Gros, de Liqueurs, et Expéditeurs,
No 31, rue Gravier.
19 nov.

PEET & MORTON,
MARCHANDS EN GROS DE MARCHANDISES SECHES,
No. 19, rue des Magasins
George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Thos. Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Pelican, No. 64, Nouvelle-Orléans
1 nov.

ASSURANCES MUTUELLES.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES LONGMANS DE NEW-YORK ayant besoin et plus de commissionnaires pour la ville de Nouvelle-Orléans, et ayant pris des arrangements avec les Agents de la Compagnie pour les risques sur la mer, aux termes ci-dessus, les Agents ont au moins un bureau ouvert à la